

SERVICES PUBLICS



Mobilier urbain



Mobilier urbain

SERVICES PUBLICS

Abri-bus

ABRI BUS TYPE K2S

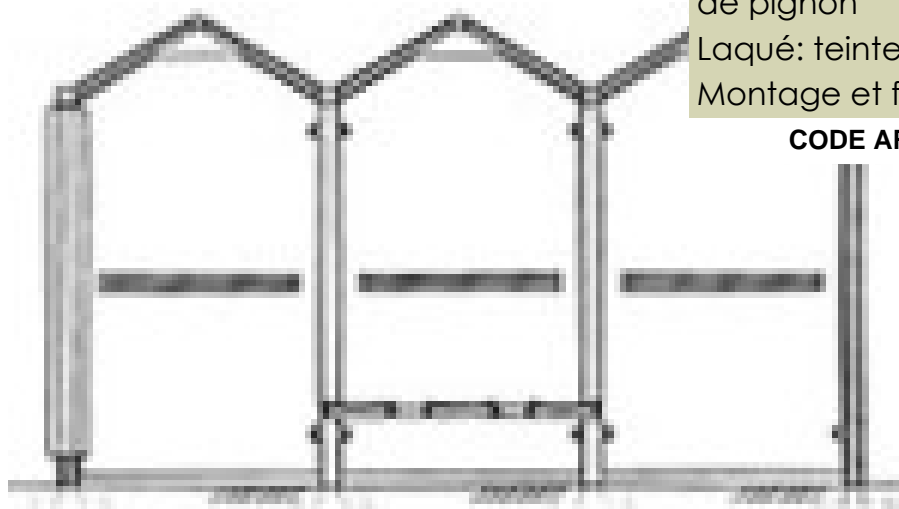
Abris-bus classique avec toiture en forme de pignon

Laqué: teinte RAL au choix du client

Montage et fondations en béton

CODE ARTICLE:

WARTEHALLE



ABRI BUS TYPE K6

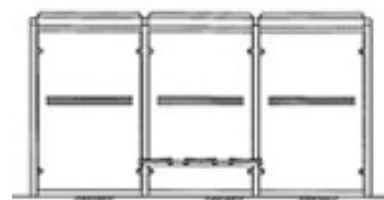
Abris-bus simple avec toiture plate

Laqué: teinte RAL au choix du client

Montage et fondations en béton

CODE ARTICLE:

WARTEHALLE



ABRI BUS TYPE K9T

Abris-bus moderne avec toiture bombée

Laqué: teinte RAL au choix du client

Montage et fondations en béton

CODE ARTICLE:

WARTEHALLE



OPTIONS POUR ABRIS BUS

porte-horaires

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

sièges en acier-treillis

poubelles

panneaux de publicité illuminé

plafonniers intégré 220V

Abri-bus

Mobilier urbain

SERVICES PUBLICS

Affichage

VITRINE - FR

dim. 1268x920 mm

CODE ARTICLE:

WSM FR0



Affichage

Mobilier urbain

SERVICES PUBLICS

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

WSM FR1 dim. 920x674 mm

WSM FR2 dim. 674x500 mm

WSM FR3 *Vitrines d'affichage en alu éloxé pour l'intérieur et l'extérieur avec vitrage en verre de sécurité,*
serrure cylindrique, montage verticalement ou horizontalement
dim. 500x377 mm

VITRINE - PN

Vitrines d'affichage en alu éloxé pour l'intérieur et l'extérieur avec vitrage en verre de sécurité,
serrure cylindrique, montage verticalement ou horizontalement
dim. 920x1268 mm

CODE ARTICLE:

WSM PN0



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

WSM PN2 dim. 500x674 mm

WSM PN3 dim. 377x500 mm

WSM PN4 dim. 290x377 mm



VITRINE - PR

Vitrines d'affichage en alu éloxé pour l'intérieur et l'extérieur avec vitrage en verre de sécurité,
serrure cylindrique, montage verticalement ou horizontalement
dim. 674x920 mm

CODE ARTICLE:

WSM PR1

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

WSM PR3

dim. 377x500 mm

WSM PR4

dim. 290x377 mm



VITRINE - TN

dim. 1600x1060x60 mm

CODE ARTICLE:

WSM TN11

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

WSM TN4

*Vitrines d'affichage en alu éloxé pour l'intérieur et l'extérieur avec vitrage en verre de sécurité,
serrure cylindrique, montage verticalement ou horizontalement
dim. 1350x1060x120 mm*

WSM TN9

dim. 1350x1060x60 mm



VITRINE - TR

Vitrines d'affichage en alu éloxé pour l'intérieur et l'extérieur avec vitrage en verre de sécurité,
serrure cylindrique, montage verticalement ou horizontalement
dim. 1350x1060x120 mm

CODE ARTICLE:

WSM TR4

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

WSM TR7

dim. 790x790x60 mm

_ACCESSOIRES POUR VITRINES

Cadre rouge, fond blanc , chiffres noirs
Aimants avec capuchon en PVC Ø 25 mm
Teinte RAL au choix du client

Bornes de signalisation

ARCEAU ANTI-STATIONNEMENT
BASCULANT

Arçeaux basculants en acier galvanisé

Fixation: avec vis

Dim. 850x450 mm (Laxha)

CODE ARTICLE:

LA550120

BALISE ARTICULEE EN POLYETHYLENE

Balises en polyéthylène, indéformables, articulées à 360°,
orange / blanche avec bandes rétroréfléchissantes blanches

Borne complète - hauteur: 75 cm

CODE ARTICLE:

BAJ075

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

BAJ0750

Partie supérieure sans socle



BORNE ANTI-STATIONNEMENT AVEC EMBASE

Bornes amovibles en acier galvanisées rouge / blanc avec embases

Serrure: verrouillage triangulaire

Ø 60 mm - hauteur 1,00 m

CODE ARTICLE:

AGO5810

BORNE ANTI-STATIONNEMENT BASCULANTE

Bornes basculantes en acier galvanisé rouge / blanc

Dim 70x70 mm - serrure triangulaire AGO5835

Hauteur 1,00 m

CODE ARTICLE:

AGO5835



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

AGO5840 Dim 70x70 mm - serrure à cylindre

BORNE ANTI-STATIONNEMENT BASCULANTE AVEC EMBASE

Bornes basculantes en acier galvanisé rouge / blanc avec embases

Dim 70x70 mm - serrure triangulaire AGO5835

Hauteur 1,00 m

CODE ARTICLE: **AGO5825**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

AGO5830 Dim 70x70 mm - serrure à cylindre

BORNE ANTI-STATIONNEMENT POUR EMBASE

Bornes amovibles en acier galvanisées rouge / blanc

Fixation: pour embases Ø 60 mm / Ø 76 mm

Ø 60 mm - hauteur 1,00 m avec 2 oeillets

CODE ARTICLE: **AGO5801**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

DAMBACH76P Ø 76 mm - hauteur 1,00 m sans oeillets

BORNE DE TROTTOIR "VILLE DE LUXEMBOURG"

Bornes de trottoir - RAL8019 - épaisseur de paroi 4 mm - Longueur: 1,48 m

Borne de trottoir fixe - Long. 1,48 m

CODE ARTICLE: **MA66FDB**

BORNE DE TROTTOIR AMOVIBLE "VILLE DE LUXEMBOURG"

Borne de trottoir amovible galva + plaque d'ancrage

CODE ARTICLE: **MA66G**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

MA66GO Borne de trottoir amovible galva

MA66O Bornes de trottoir - RAL8019 - épaisseur de paroi 4 mm - Longueur: 0,75 m

Borne de trottoir amovible

MA66SDB Borne de trottoir amovible + plaque d'ancrage

BOUCHON

Bouchon - Ø 48 mm

CODE ARTICLE: **DAMBACH-BS48**



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

DAMBACH-BS60	Bouchon - Ø 60 mm
DAMBACH-BS76	Bouchon - Ø 76 mm
KAPPE	Bouchons pour poteaux Ø 60 mm
KAPPE	Ø 48 mm



CLEF

Clefs pour bornes de trottoir
petit modèle - 10 mm

CODE ARTICLE: **CLEF-NH10**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

CLEF-NH12	grand modèle - 12 mm
------------------	----------------------

CLOU DE MARQUAGE

En polyéthylène, couleur jaune, Ø 120mm - hauteur 19mm
réfléchissant - 1 côté



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

réfléchissant - 2 côtés

DOUILLE DE SERRAGE

Douille - Ø 48 mm

CODE ARTICLE: **DAMBACH-GR48**



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

DAMBACH-GR60	Douille - Ø 60 mm
DAMBACH-GR76	Douille - Ø 76 mm

EMBASE

Clef pour embase Ø 48 mm

CODE ARTICLE: **CLEF65**



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

CLEF85	Clef pour embase Ø 60 mm
DAMBACH48	Ø 48 mm - 4,0 kg
DAMBACH60	Ø 60 mm - 4,9 kg

DAMBACH76 Ø 76 mm - 5,9 kg**PLAQUE D'ANCRAGE**

Plaque d'ancrage pour 2 bornes

CODE ARTICLE: MA572085**DANS LA MÊME RUBRIQUE:**

MA66U Plaques d'ancrage galvanisées pour bornes amovibles - acier 4 mm
Plaque d'ancrage pour 1 borne

_ACCESSOIRES POUR BORNES

Ecrou en inox - petit - 16 mm

CODE ARTICLE: NH210411**DANS LA MÊME RUBRIQUE:**

NH210424 Ecrou en inox - petit - 16 mm
NH569080 Messing Krallenmutter

**_ANNEAU DE SERRAGE**

Anneau de serrage - Ø 48 mm

CODE ARTICLE: DAMBACH-KR48**DANS LA MÊME RUBRIQUE:**

DAMBACH-KR60 Anneau de serrage - Ø 60 mm
DAMBACH-KR76 Anneau de serrage - Ø 76 mm

Eloignement de pigeons

ECOPIC E1

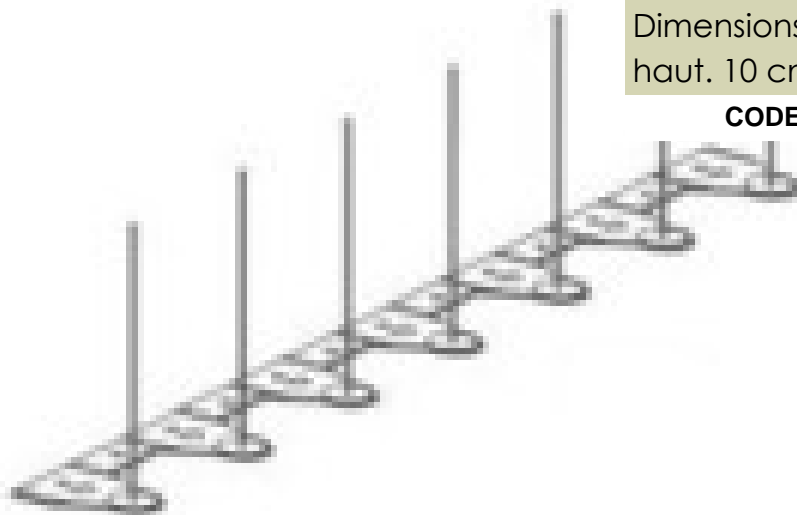
Protection : pigeons

Emballage : 10 m

Dimensions produit : long. 33 x larg. 3,5 x
haut. 10 cm

CODE ARTICLE:

ECO038



ECOPIC E2

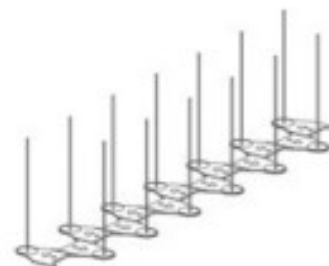
Protection : pigeons

Emballage : 10 m

Dimensions produit : long. 33 x larg. 6 x haut.
10 cm

CODE ARTICLE:

ECOPIC KIT



ECOPIC E3

Protection : pigeons et mouettes

Emballage : 50 m

Dimensions produit : long 33. x larg. 14 x
haut. 8,5/11,5 cm

CODE ARTICLE:

ECO015



COLLE ECOPIC

Cartouche colle silicone - 310 ml

CODE ARTICLE:

ECOPIC COLLE



Poubelles et cendriers



POUBELLE GALVANISEE

Poubelles communales - couvercle droit
45 l - avec pied
Couvercle: Ral2000 - Orange / RAL6009 - Vert
RAL2000 - Orange

CODE ARTICLE:

COMPACTBOY

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

COMPACTBOYM	<i>Poubelles communales - couvercle droit 45l - fixation murale</i> Couvercle: Ral2000 - Orange / RAL6009 - Vert RAL2000 - Orange
COMPACTBOYMTG	RAL6009 - Vert
COMPACTBOYTG	RAL6009 - Vert
VARIOBOY	<i>Poubelles communales - pointe diamant 45 l - avec pied</i> Couvercle: Ral2000 - Orange / RAL6009 - Vert RAL2000 - Orange
VARIOBOYM	<i>Poubelles communales - pointe diamant 45 l - fixation murale</i> Couvercle: Ral2000 - Orange / RAL6009 - Vert RAL2000 - Orange
VARIOBOYMTG	RAL6009 - Vert
VARIOBOYTG	RAL6009 - Vert



POUBELLE PVC

Poubelles DIN
orange

CODE ARTICLE:

KA

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

KAG vert**_CENDRIER INOX**

Cendriers en inox avec récipient à retirer vers le haut

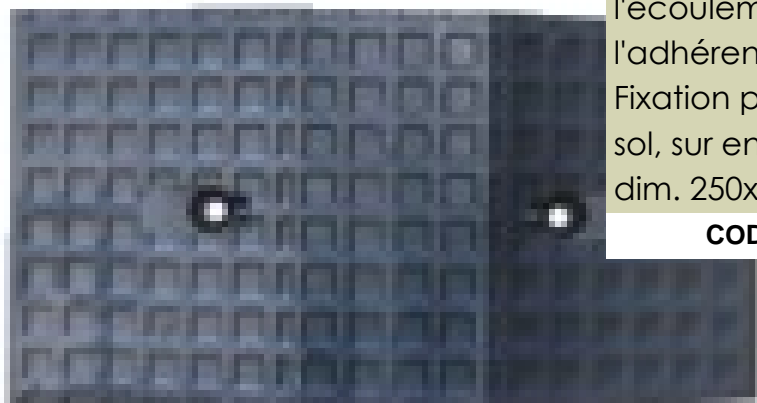
fixation par terre - 12x17x90 (LaxLoxHa)

CODE ARTICLE: **SMOKY-B**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SMOKY-W fixation murale - 12x12x30 (LaxLoxHa)

Ralentisseurs



RALENTISSEURS

Moulage en alliage caoutchouc avec sillons de surface pour faciliter l'écoulement de l'eau et favoriser l'adhérence

Fixation par 2 chevilles à expansion dans le sol, sur enrobé ou béton.

dim. 250x485 mm - couleur: jaune

CODE ARTICLE:

TEMPOSTOP MG

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

TEMPOSTOP MS

dim. 250x485 mm - couleur: noir

ACCESSOIRES POUR RALENTISSEURS

Set de fixation avec 2 vis M12x100 et 2 rondelles M12

CODE ARTICLE:

CONL-FIXLL

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

TG34

Tube galvanisé lisse

COLLE

Colle de fixation 5 kg

CODE ARTICLE:

COLSTOP

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

RAWLNUTS

Cheville expansible



EXTREMITES DE RALENTISSEURS

Moulage en alliage caoutchouc avec sillons de surface pour faciliter l'écoulement de l'eau et favoriser l'adhérence

Fixation par 2 chevilles à expansion dans le sol, sur enrobé ou béton.

dim. 245x485 mm -couleur: jaune

CODE ARTICLE: **TEMPOSTOP EG**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

TEMPOSTOP ES dim. 245x485 mm - couleur: noir

§1 Généralités

Article 1: Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats de vente conclus entre les sociétés COMAT SA, COMAT LOCATION SA ou COMAT Matériel Sàrl (le vendeur) et le client, à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf accord écrit signé par un des administrateurs de la société. Elles ne s'appliquent pas aux locations, ni aux réparations de matériel.

§2 Formation du contrat

Article 1: La commande lie l'acheteur, elle vaut contrat

Article 2: En cas d'annulation d'une commande par le client, le vendeur pourra exiger le paiement d'une indemnité égale à 25 % du prix du contrat

§3 Transfert de risques

Article 1: La conclusion du contrat emporte immédiatement transfert du risque de la chose à charge de l'acquéreur.

Article 2: Lors du transport et durant des travaux d'amélioration, les risques de la chose sont donc à charge de l'acheteur. En cas de dépôt de la marchandise dans les stocks du vendeur, les risques de la chose sont également à charge de l'acheteur

§4 Paiement

Article 1: Les factures sont payables au comptant dans les 30 jours de leur date d'émission

Article 2: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des délais de paiement ont été expressément accordés, tout retard, même partiel, de paiement d'une ou de plusieurs échéances, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate du solde entier à échoir

Article 3: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des réductions et escomptes ont été accordés, ces derniers ne sont applicables que si la facture est intégralement réglée dans les délais prévus. Dans le cas contraire, les escomptes et réductions ne trouveront plus application et le montant intégral de la facture doit être réglé

Article 4: Les factures non réglées à leur échéance porteront de plein droit intérêt aux taux prévu par la loi du 18 avril 2004 et la directive du 16 février 2011, augmenté de 50%, et ce dès la date d'échéance, de plein droit et sans qu'une quelconque mise en demeure ne soit nécessaire, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts

Article 5: Conformément aux articles 8 et suivants de la loi du 18 avril 2004, respectivement l'article 6 de la directive du 16 février 2011, tout rappel ou mise en demeure sera refacturé à titre de frais à hauteur de 25,- EUR. Si un recouvrement judiciaire s'avère nécessaire, un minimum de 1000 EUR de frais d'avocats sera à charge du client

Article 6: Par dérogation à l'article 4, les factures non réglées à leur échéance rédues par un consommateur final porteront intérêt au taux légal

§5 Astreinte

Article 1: En cas de non-paiement du solde du prix à l'échéance, le débiteur s'oblige à verser au créancier une indemnité correspondant à 10 % du solde impayé par jour de retard. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le débiteur

Article 2: Pour autant que le débiteur soit un consommateur final, cette astreinte est ramenée à 50,- EUR par jour de retard

§6 Paiement d'un acompte

Article 1: Un acompte correspondant à 30 % du montant de la commande peut être demandé au moment de la formation du contrat. Le solde sera dû au moment de la livraison

Article 2: Il est précisé expressément qu'un acompte versé ne vaut pas faculté de dédit et ne donne pas droit à l'acheteur de renoncer au contrat

Article 3: Tout acompte versé restera acquis au vendeur en cas d'incident d'exécution ou de résiliation du contrat imputable au client

§7 Réclamations

Article 1: Toute contestation relative à la facture doit être faite sous forme écrite dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la facture est considérée comme dûment acceptée

§8 Livraison

Article 1: Les délais ou dates de livraisons portés par le vendeur sur ses offres ou confirmations de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif. Ils ne peuvent en aucun cas constituer de la part du vendeur un engagement ferme de livrer à date fixe, ni justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu à dommages et intérêts ou pénalités de retard

Article 2: Aussi longtemps que le client n'exécute pas une quelconque de ses obligations, les termes et délais se trouvent automatiquement prorogés

Article 4: Le client s'engage à tenir le vendeur indemne de tous frais de procédure et d'avocat
consommateur est en droit d'émettre une mise en demeure de livrer dans le mois. Le délai de s'exécuter ne pourra être inférieur au mois. Passé ce délai, le consommateur sera en droit de mettre fin au contrat

§9 Réserve de propriété

Article 1: Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, tout matériel vendu reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires

Article 2: Pendant la durée de la réserve de propriété au profit du vendeur, l'acheteur prend à charge tous les risques de perte, de détérioration, même par cas fortuit ou de force majeure

Article 3: Tant qu'il ne s'est pas acquitté de la totalité du prix de vente ainsi que de tous ses accessoires, l'acheteur s'interdit d'aliéner, de donner en gage le bien, y compris le gage sur fonds de commerce, ou de diminuer autrement la valeur du matériel. Il s'engage également à ne pas entraver une éventuelle récupération du bien par le vendeur, notamment en l'exportant ou en l'intégrant dans un autre objet.

Article 4: A défaut d'apurement de la dette, le vendeur peut, conformément à l'article 116 du Code de Commerce, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au débiteur, faire procéder à la vente publique des biens donnés en gage

§10 Conformité de la marchandise et garanties

Article 1: Sauf stipulation contraire expresse, le vendeur n'accorde aucune garantie autre que la garantie légale

Article 2: Par dérogation à l'article 1 et en application de l'article 6 de la loi du 24 avril 2004, respectivement de l'article 7 de la directive du 25 mai 1999, le vendeur accorde aux consommateurs une garantie de 2 ans pour les biens neufs et une garantie d'un an pour les biens d'occasions

Article 3: Le vendeur se réserve le droit de remplacer la marchandise qui est l'objet du contrat par une marchandise équivalente lorsque la première n'est plus disponible

Article 4: Lors de la livraison de la marchandise, le client s'engage à vérifier la marchandise et à dénoncer immédiatement toute non-conformité ou tout vice apparent ou facilement décelable

Article 5: Le client s'engage à dénoncer par lettre recommandée toute non-conformité et tout vice non prévu par l'article 3 dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte

Article 6: La garantie cesse de plein droit si l'acheteur procède lui-même ou fait procéder par des tiers non expressément agréés par le vendeur à des réparations ou transformations quelconques.

Article 7: La garantie ne couvre pas l'usure normale. Elle ne s'applique pas non plus lorsque le défaut est dû à une utilisation anormale, non-conforme ou fautive, notamment lorsque l'entretien n'est pas effectué selon les prescriptions du constructeur ou s'il n'est pas donné suite aux invitations de vérifications techniques

§11 Clause résolutoire

Article 1: Le vendeur se réserve le droit de poursuivre la résolution du contrat en cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations. Le contrat sera résolu 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable par le vendeur et les marchandises devront être restituées sans autre formalité

Article 2: L'acheteur s'engage à ne pas s'opposer à cette récupération et à rendre le bien dès mise en demeure. En cas d'opposition injustifiée, les dommages et intérêts pour non récupération sont évalués forfaitairement à 1.500,- EUR

Article 3: En cas de récupération du bien l'acheteur s'engage à indemniser le propriétaire pour la diminution de la valeur subie par le bien, y compris l'utilisation et l'usure normale, la détérioration ou la destruction, les frais de récupération ainsi qu'à rémunérer selon les prix habituellement pratiqués, l'usage qu'il avait de la chose. Pour se faire indemniser, le vendeur est en droit de se servir sur la partie du prix déjà payée par le client, lequel ne saurait exiger restitution que si le vendeur a été indemnisé de tout préjudice subi

§12 Dispositions finales

Article 1: Le client déclare expressément renoncer à faire valoir des conditions générales propres

Article 2: Le contrat sera régi en ce qui concerne sa formation, sa validité, son interprétation et son exécution par le droit luxembourgeois

Article 3: En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout renseignement.

COORDONNEES ET HORAIRES

COMAT SA | COMAT LOCATION SA | COMAT Matériel Sàrl

10, rue des Bruyères L-1274 HOWALD

Tél: (+352) 49 61 21 | Fax: (+352) 40 22 74 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 12h30 - 17h00 | Samedi: 8h00 - 12h00

<http://www.comat.lu>

DEPÔT DE COFFRAGE

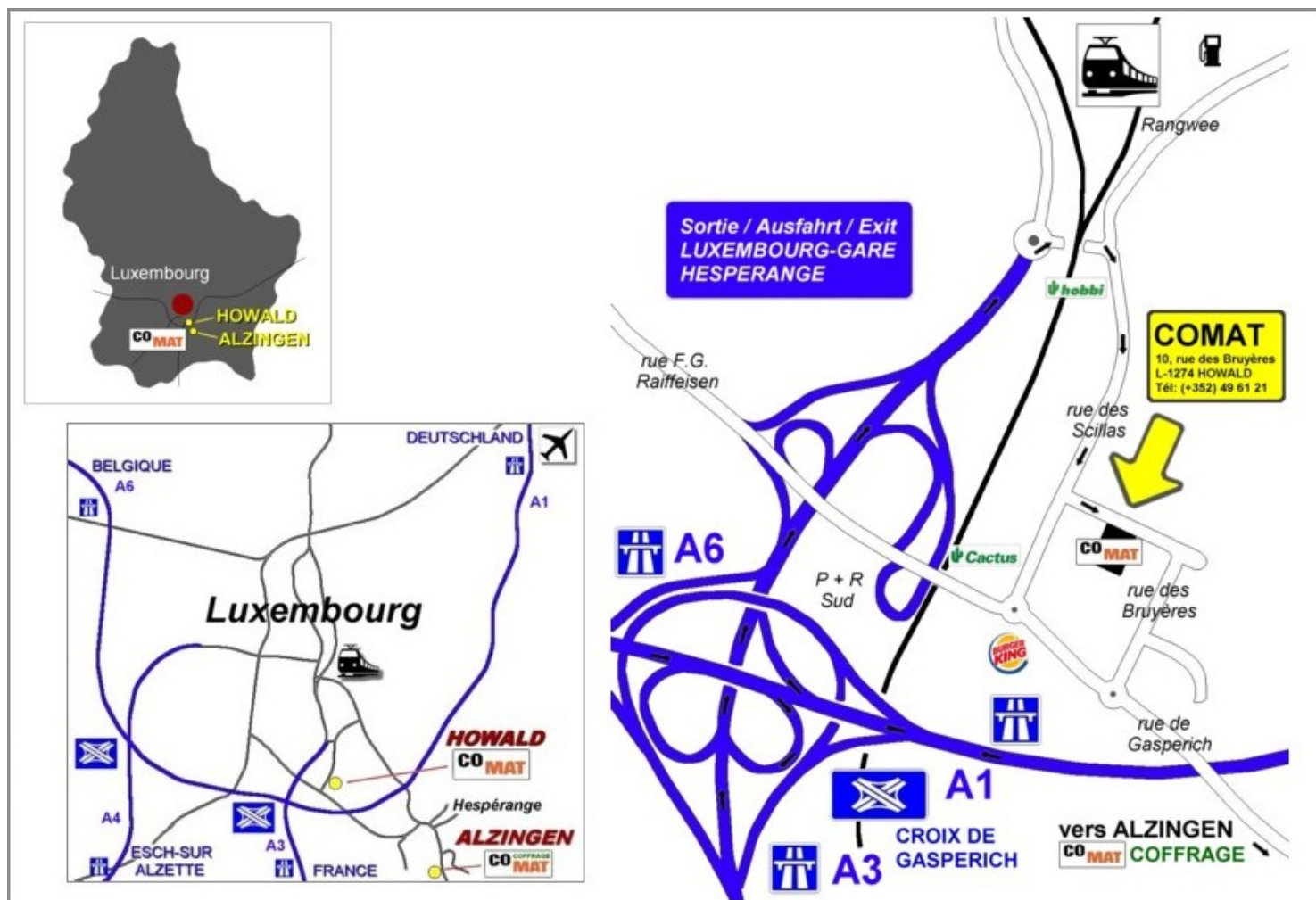
580, route de Thionville L-5888 ALZINGEN

Tél: (+352) 49 61 21 - 300 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 13h00 - 16h00 | Samedi fermé

PLAN D'ACCES



autoroutes venant de Metz, Arlon ou Trèves | direction Luxembourg, sortie Luxembourg-Gare et Hespérange | ensuite direction Luxembourg-Gare, au rond-point à la fin de l'autoroute à droite | passage par un petit tunnel | puis première rue à droite (rue des Scillas) ensuite première rue à gauche (rue des Bruyères)

TABLE DES MATIERES

SERVICES PUBLICS	page0
Mobilier urbain	page1
<i>Abri-bus</i>	page2
<i>Affichage</i>	page4
<i>Bornes de signalisation</i>	page6
<i>Eloignement de pigeons</i>	page10
<i>Poubelles et cendriers</i>	page11
<i>Ralentisseurs</i>	page13

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout